



Réf: SM/MM

Décision
N° 2024-019

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Montauban,

- Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7, et D 6143-33 et suivants ;
- Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des Établissements Publics de Santé ;
- Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2021 portant désignation de Monsieur Sébastien MASSIP en qualité de directeur du Centre Hospitalier de Montauban ;
- Vu l'affectation de Madame Gwénaëlle BUATOIS, en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de Montauban à compter du 1er janvier 2022 ;
- Vu l'affectation de Monsieur Jean-Christophe QUOD, en qualité d'ingénieur en chef aux fonctions directeur adjoint au Centre Hospitalier de Montauban à compter du 30 novembre 2023.
- Considérant la note d'information n°24/068 relative à l'organisation de l'intérim de la Direction des affaires financières et de la contractualisation en l'absence de Maylis PICQUET BESSE.

D E C I D E

À compter du 1er juin 2024

Modification des articles 1.6 et 2.6 de la décision N°24-001

en date du 29 mai 2024

concernant la DECISION GENERALE DE SIGNATURE

ARTICLE 1 ACTES DELEGUES A TITRE PERMANENT

Délégation permanente est donnée à Madame Gwénaëlle BUATOIS, Directrice adjointe, en charge de l'intérim des finances et de l'analyse de gestion dans le cadre de ses attributions aux fins de signer en lieu et place du Directeur:

les courriers, décision, conventions et documents de toute nature se rapportant aux attributions des finances et de l'analyse de gestion :

- Bordereaux et mandats et titres de recettes,
- Certificat et documents administratif relatif au opérations budgétaires, comptables et financières,
- Courriers relatifs aux affaires financières et à l'analyse de gestion ;
- Mobilisation et remboursement de la ligne de trésorerie
- En ce qui concerne ses autres missions :
- Signer tous courriers, décisions, notes de service ou d'information, nécessaires au bon fonctionnement du secteur dont elle a la charge ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gwenaëlle BUATOIS, le Directeur délègue à la signature, Monsieur Emanuel MOUCHOTTE et Madame Stéphanie DEVAIRE, la gestion des affaires courantes de la direction des affaires financières et de la contractualisation.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean – Christophe QUOD, directeur adjoint, en charge de l'intérim de l'organisation du parcours médico administratif du patient et de la gestion et facturation du parcours médico administratif du patient dans le cadre de ses attributions aux fins de signer en lieu et place du Directeur :

- Bordereaux et mandats et titres de recettes,
- Certificats et documents administratifs relatifs aux recettes et aux parcours administratif du patient ;
- Courriers relatifs aux recettes et aux parcours administratif du patient
- Devis pour les patients ressortissants étrangers
- En ce qui concerne ses autres missions :
- Signer tous courriers, décisions, notes de service ou d'information, nécessaires au bon fonctionnement du secteur dont il a la charge ;

En cas d'empêchement de Monsieur Jean Christophe QUOD, le Directeur délègue à la signature de, Madame Valérie GREGOIRE, de Madame Fabienne MAUROU, de Madame Nathalie VIALAS, la gestion des affaires courantes du service des admissions/facturation ; de Madame Fabienne MAUROU, de Madame Nathalie ROBERT, de Madame Nathalie VIALAS, de Madame Laurie TASTAYRE-SITGES et de Madame Nathalie CONSTANS, tous les documents administratifs et les décisions liés aux admissions sous contrainte.

En cas d'empêchement de Monsieur Jean Christophe QUOD, le Directeur délègue à la signature de, Monsieur Jean-Felix BENVEGNI, de Madame Irène BES, de Madame Marie-France BILHERAN, de Madame Maryvonne BIVI, de Madame Nathalie CONSTANS, de Madame Laure FOURCADE, de Madame Fabienne MAUROU, de Madame Mansouria MEGHRAOUI, de Madame Nicoletta MITU, de Madame Chantal MONTAGUT, de Madame Caroline RAMOS, de Madame Jessica RELLO, de Madame Nathalie ROBERT, de Monsieur Benoit ROTTOLI, de Madame Sophie ROUX, de Madame Laurie TASTAYRE-SITGES et de Madame Nathalie VIALAS, à signer les autorisations de sortie de corps avant ou après mise en bière au nom du Directeur du Centre Hospitalier de Montauban.

ARTICLE 2 DISPOSITIONS DIVERSES

Article 2.6

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Madame Maylis PICQUET BESSE, Madame Gwénaëlle BUATOIS, Monsieur Jean Christophe QUOD ou Monsieur Clément GAUBERT assurent les fonctions d'ordonnateur-suppléant.

Elles reçoivent, à ce titre, délégation de signatures pour les actes de liquidation, de mandatement des dépenses ainsi que pour la liquidation et l'émission des titres de recettes.

Fait à Montauban, le 29 mai 2024

Le Directeur,

Sébastien MASSIP

The image shows a circular official stamp on the left. The stamp contains the text: 'CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN' around the top edge, 'Sébastien MASSIP' in the center, and 'Directeur' below it. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Sébastien MASSIP'. Below the signature, the name 'Sébastien MASSIP' is printed in a standard font.

Diffusion : Monsieur le Trésorier principal municipal, l'Ensemble des délégataires, les Dossiers administratifs des délégataires.

Publication : RAAP.

Les délégataires,

Signatures :

À Madame Gwénaëlle BUATOIS,



À Monsieur Jean Christophe QUOD,

